6 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE N° 1.02 22.82 — A ROUBAIX N° 3.28 — A LENS N° 6.52 — A DOUAI N° 412

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / 1 an
Autres Départements . . . . 5 fr. 50 / 11 fr. / 22 fr.
Nord et Départements limitrophes . . . . 4 fr. 50 / 9 fr. / 18 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de Poste.

NUMÉRO 5 CENTIMES

Jeudi 20 Juin 1912

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Dimanche 30 Juin

LES ROBINSONS DU MAROC

Nouveau Roman sensationnel

PAR

Ch. MALATO

Majorité élargie et consolidée

Un peu prématurément, peut-être, nous considérions, avant-hier, la R. P. comme chose faite, par la Chambre tout au moins. Il nous faut reconnaître maintenant que les adversaires de la réforme n'ont pas désarmé, puisque MM. Breton, Augagneur et leurs amis ont à nouveau tenté contre le Ministère un assaut furieux.

Forts d'une parole, au moins imprudente, du président du Conseil, les parrains du « contre-projet » ont demandé hier au gouvernement de délimiter la majorité républicaine : — et, s'autorisant des déclarations du discours de Bar-le-Duc, exigé qu'il exclût de cette majorité l'extrême-gauche socialiste.

Il paraît que les voix socialistes, que l'on veut bien qualifier « républicaines » dès qu'il s'agit de réclamer l'exercice d'une discipline électorale, ne le sont plus lorsqu'on opère le décompte habile d'une majorité parlementaire.

La Chambre n'a pas voulu suivre les interpellateurs, — car l'incident Breton dégénéra bel et bien en interpellation, puisqu'il y eut une question de confiance, — dans toutes ces finasseries. Et le ministère est sorti grandi et consolidé de cette nouvelle alerte.

Il n'en est pas moins évident que cette fin de session promet d'être chaude. Si le sort des armes ne s'est pas montré favorable aux antiproportionnalistes dans la grande bataille rangée, ils paraissent résolus à une guerre d'escarmouches, à l'occasion de la discussion des articles du projet Poincaré.

On dit même qu'ils nourrissent le secret espoir de déclancher la crise sur une question imprévue, n'ayant aucun rapport même lointain avec la réforme électorale.

Si cela est vrai, il faut souhaiter, avec tous les hommes de bonne foi, que la majorité erpéiste ne tombera pas dans le panneau, et qu'elle ne se laissera pas astucieusement détourner de l'œuvre d'assainissement politique que le pays attend d'elle, dans le délai le plus bref.

Le rôle de la Franc-Maçonnerie

On sait que la fureur des cléricaux contre la Franc-Maçonnerie n'est pas moins déchaînée en Belgique qu'en France. Aussi, tout récemment, au cours de la discussion du Budget de la guerre au Sénat belge, un droitier s'y livrait-il aux plus venimeuses attaques contre les Loges et réclamait-il l'interdiction pour les officiers de s'y affilier.

A l'appui de ses prétentions, le digne Monsignor s'évertua à démontrer que les Loges s'occupaient de politique, que le « cartel » lui-même avait été préparé dans leur sein, et enfin que, lors du fameux débat sur les scandales congolais, dont les missionnaires furent les frais, « les Francs-Maçons de Belgique s'étaient concertés avec ceux du Congo pour obtenir de leur part la documentation dont ils avaient besoin contre le gouvernement. »

Quand le fougueux ecclésiastique eut terminé sa diatribe, un sénateur se leva pour lui répondre. C'était le comte Goblet d'Alviella, souverain grand commandeur du Suprême Conseil.

Et voici d'après le compte-rendu officiel de la séance, sa magistrale réplique :

M. le comte Goblet d'Alviella. — Je m'excuse de devoir, en répondant à M. Keesen, traiter un sujet qui n'a que de lointains rapports avec le budget de la guerre. Chaque année, M. Keesen revient avec cette marotte : à savoir que le ministre de la guerre doit interdire l'affiliation des officiers aux loges, celles-ci étant des sociétés politiques.

Tous les prédécesseurs du ministre de la guerre actuel ont refusé d'entrer dans cette voie. Je vais vous démontrer que la franc-maçonnerie n'est pas une société politique au sens où l'entend M. Keesen.

J'ai d'autant plus le droit de le faire que l'honorable membre a longuement cité mes paroles sans dire qu'elles étaient de moi.

La franc-maçonnerie est tout simplement l'ancienne corporation ou gilde anglaise des maçons et tailleurs de pierre, dont les membres ont, en 1717, établi entre eux une sorte de mutualité, un lien artificiel de fraternité, sans distinction de race, de rang, de parti politique ou de secte religieuse. Et la franc-maçonnerie a été proscrite par la papauté, précisément parce qu'elle prétendait réaliser les principes de la tolérance et de l'égalité religieuse.

A cette époque et encore aujourd'hui dans les pays protestants, il est interdit de traiter dans les loges des questions politiques et religieuses.

Vers 1862, sur l'initiative de Théodore Verhaegen, cette interdiction fut, il est vrai, supprimé en Belgique. On discute donc dans les loges belges des questions philosophiques politiques et religieuses.

Mais le principe qui domine ces discussions, c'est la tolérance ; les loges n'imposent pas de dogmes, de formules ni de règles à leurs membres, à la différence de ce qui se passe dans les sociétés politiques.

Les statuts de nos principales loges sont formels à cet égard : égalité complète en loge pour tous les fidèles de l'atelier, quelques soient leurs principes philosophiques, religieux ou politiques.

A l'encontre de ces déclarations, on invoque certains discours prononcés à la loge. En 1883, un membre de la droite avait formulé les mêmes griefs que M. Keesen au sujet de la présence d'officiers dans les loges. Je lui répondis en invoquant l'article des statuts que je viens de lire, et j'ajoutais :

« En renonçant à l'esprit de cette disposition, la maçonnerie se suiciderait fatalement. Vous pouvez sans doute discuter l'authenticité d'un texte. Mais ce que vous ne contesterez pas, c'est mon affirmation que s'il en était autrement, si la franc-maçonnerie ou toute autre institution dont je fais partie, cherchait à m'imposer soit des opinions que je repousse, soit des obligations en désaccord avec ce que je considère comme mes devoirs publics ou privés, je n'y resterais pas vingt-quatre heures de plus et je suis convaincu que tous ceux de mes collègues ici présents, qui appartiennent également à la maçonnerie n'hésiteraient pas à agir de même ».

Ce langage, je le tiens encore aujourd'hui, et les officiers qui font partie de la loge sont prêts à le ratifier.

Loin de se mettre en conflit avec l'accomplissement du devoir professionnel de l'armée, la franc-maçonnerie exige des officiers la loyauté au drapeau et le respect des serments. Voilà ce que vous devriez savoir, vous qui prétendez connaître les Bulletins du Grand-Orient et qui dites en posséder la collection.

Vous n'avez lu que des extraits de ces Bulletins ; ces passages isolés apparaissent avec un sens qu'ils n'ont pas ; le contexte vous le ferait voir à l'évidence. Je ne suspecte pas assurément la bonne foi de l'honorable membre, mais je suspecte celle des gens qui l'ont documenté et qui lui ont présenté des documents [illegible] fait tous les jours dans la presse cléricale. Heureusement, aujourd'hui, il y a quelqu'un pour répondre.

Vous avez cité des discours prononcés dans des loges ou des convents et vous en avez conclu que la franc-maçonnerie est essentiellement une société politique et religieuse. Je me bornerai à vous citer, sous ce rapport, quelques extraits des discours des Grands-maîtres qui ont succédé à Verhaegen.

Auguste Couvreur, l'ancien vice-président de la Chambre, s'exprimait en 1876 [illegible] un convent où devait être discutée la question de l'instruction publique, s'exprimait ainsi :

« Il est bon, il est opportun que les loges discutent les questions politiques ; tout le monde est d'accord là-dessus. Mais on rencontrera une résistance invincible, résistance qui peut aller jusqu'à la scission si on veut transformer leurs décisions en articles de foi obligatoires pour tous les membres ».

Dix ans plus tard, devenu Grand-maître à mon tour, je disais dans un message au Grand-Orient :

« Rationaliste je suis et rationaliste je mourrai, comme la plupart d'entre nous. Cependant il y a quelque chose que je place au-dessus de mon rationalisme, c'est le libre examen qui implique pour chacun le droit de formuler toutes espèces de conclusions, même les plus opposées aux miennes et cela en matière religieuse aussi bien que politique. Tout ce que la maçonnerie est en droit d'exiger, c'est la sincérité des convictions.

« La liberté de ne pas croire implique la liberté de croire ou elle n'est qu'une autre forme d'intolérance. On a le droit de rêver la transformation de la maçonnerie en association de propagande au profit de tel ou tel système philosophique ou politique ; mais ce ne serait plus la maçonnerie telle que l'ont conçue nos prédécesseurs et telle que la pratiquent tous les peuples de la terre ».

En 1890, le grand-maître Ernest Reisse, ouvrant un convent où l'on devait discuter la question du droit de suffrage, disait à son tour :

« On s'est demandé si les décisions prises par l'assemblée auraient force obligatoire pour les [illegible]ons. Il n'en peut être question et j'a[illegible]eine besoin, mes frères, de vous le faire observer. Les votes qui sont émis ne peuvent recevoir une sanction coercitive ; elle serait contraire aux principes les plus élevés de l'ordre maçonnique. Le Maçon ne peut agir que par l'influence morale qu'il exerce légitimement et par la libre manifestation de sa volonté. Les droits de chaque Maçon à la liberté et à l'indépendance de ses convictions sont imprescriptibles à l'intérieur comme à l'extérieur du temple ».

Enfin, et je termine ici mes citations en vous demandant la permission de me citer une dernière fois moi-même (j'ai été assez mis en cause pour cela), célébrant dans la loge de Liège un anniversaire commun au Grand-Orient et au Suprême Conseil, je n'hésitais pas à déclarer en 1905 :

« L'idéal maçonnique est celui d'une association supérieure à toutes les divergences de la politique comme de la religion. Cet idéal est assez beau et assez fécond pour que nous puissions nous y tenir. C'est pourquoi, moi, libéral, exclusivement libéral sans restriction ni épithète, qui ai passé trente années de ma vie à préconiser l'unité et l'homogénéité du libéralisme belge, je regrette ici le départ des derniers catholiques qui fréquentaient encore nos ateliers, il y a un demi siècle et je me réjouis de l'initiation des socialistes, la présence de ces derniers n'eut-elle d'autre résultat que de nous garantir contre le danger de devenir à la longue une succursale des associations politiques d'un parti déterminé ».

Comment, d'ailleurs, pourrait-il en être autrement ? Nous avons dans nos loges des rabins, des pasteurs protestants, des chefs de la théosophie et du spiritisme, des libéraux, des radicaux, des socialistes, des flamingants et des wallonisants. Ils y font bon ménage parce qu'ils savent tous qu'ils peuvent parler librement et qu'ils trouveront dans les loges une tolérance basée sur le libre examen le plus absolu. C'est même la raison pour laquelle les cléricaux ont cessé de les fréquenter.

Les casseroles qui se sont attachées aux flancs de la franc-maçonnerie ont eu beau multiplier leurs espionnages, leurs délations, leurs détournements. Ont-ils établi un seul cas où un franc-maçon s'est trouvé placé entre ses obligations maçonniques et ses devoirs publics ou privés, militaires ou administratifs ? Le secret maçonnique se justifie exclusivement par la nécessité de couvrir contre les persécutions dont on menace les membres et d'autre part leur garantir un terrain où ils peuvent librement échanger leurs opinions.

Je dis qu'à une époque aussi travaillée que la nôtre par les dissidences de race, de religion et de parti, une association qui s'efforce de réunir les hommes dans des buts communs d'études et de charité, mérite les encouragements de tous les gens de bien. C'est pour avoir rempli ce rôle depuis bientôt deux siècles que la franc-maçonnerie a traversé toutes les révolutions dont le monde a été le théâtre et que si elle n'existait pas, il faudrait la créer, car elle est un contrepoids à des influences désorganisatrices qui menacent notre civilisation. (Très bien ! à gauche).

CHRONIQUE

Les deux frères

L'anse de Trégastel s'évase tout au nord du pays de Plougasnou, entre les deux pointes rocheuses de Primel et du Diben. La mer y est dure. Les tempêtes du norois et du suroit y ont des sonorités formidables. Ce sont des nuées folles de grandes houles sur les récifs gris et bleus, chevelus de roux. L'entrée, toujours difficile, en devient presque impossible par gros temps. Aussi les pêcheurs de Trégastel et du Diben, familiarisés avec la tempête, sont-ils parmi les plus hardis du littoral.

Sur toute la côte, depuis Loquirec jusqu'à Roscoff, les frères Le Goff, Alain et Hyacinthe, étaient connus pour leur courage. Leur père, un pêcheur de Dourduff, mort en mer, avait à son actif une vingtaine de sauvetages. Ils ne comptaient plus eux-mêmes leurs dévouements. C'était entre eux, depuis l'adolescence, une émulation jalouse et entêtée au péril.

Ils avaient acheté en commun, avec l'héritage paternel, une de ces barques légères sur lesquelles les marins de la côte font au large de l'île de Batz ou des Triagoz, la pêche des langoustes et des congres. Ils l'avaient baptisée « les Deux Frères ». Ils en étaient tout l'équipage avec le fils aîné d'Alain, Saintic, un moussaillon de douze ans.

Ils avaient l'un pour l'autre une affection profonde mais étrange, souvent mêlée de colères et de haines. Dès l'enfance, on les avait vus toujours unis dans les luttes des villages. Ils se soutenaient mutuellement, mais, en même temps, ils se battaient entre eux pour un rien. Un jour, au retour d'un pardon à Kermouster, Hyacinthe s'étant pris de querelle avec son aîné, lui avait cassé la jambe. Cela ne l'avait pas empêché une autre fois, par tempête, de le sauver, de l'arracher des brisants au péril de sa propre vie.

Au physique, tous les deux étaient grands et forts, d'une carrure d'épaules lourde, comme taillée dans le granit. Ils avaient des faces pareilles, osseuses, mal rasées, aux cheveux noirs, aux yeux durs où se révélait toute la sauvagerie de leur âme primitive.

Depuis quelque temps, leurs dissentiments semblaient plus profonds. Peut-être les vieilles querelles, les mots âpres les avaient-ils rendus plus irritables? Ils venaient de se décider à construire un autre bateau de pêche. Ils avaient peur de leurs rancunes et ils préféraient se séparer. Leur mère s'y était opposée en vain, tâchant de les réconcilier. Elle avait usé, à cet effort, son influence sur eux. Cela les gênait toutefois. Depuis, Hyacinthe buvait davantage, comme pour s'étourdir et ne pas entendre en dedans de lui les reproches de sa mère, scandés de lamentables « Va Doué! Va Doué! »

Or, ce jour-là, au mois d'octobre, ils pêchaient au large des chaises de Primel, dans les Méloines. Il ventait du suroit, un de ces vents âpres et durs d'automne qui crispe les nerfs insensiblement. La mer était grosse, convulsive, hachée d'écume. On voyait les risées courir parmi les embruns.

Avant de partir, Hyacinthe avait bu deux ou trois verres d'alcool comme d'habitude. Cela se voyait dans son regard sombre, un peu hébété, aux paupières rougies. On avait relevé les palangues. Le petit mousse chantait une lente mélopée bretonne, tout en démêlant les lignes. C'était une chanson nouvelle qu'il avait apprise au bourg, après la messe du dimanche, une chanson du barde Rolland de Guerlesquin.

Brusquement, Hyacinthe dit à l'enfant :

« Tais-toi, Saintic, tu fais peur aux poissons! »

La voix était rauque et mauvaise.

Le mousse se tut, sans protester ; mais son père qui était à la barre lui dit aussi durement :

« Tu peux chanter, Saintic.

— Non, fit l'autre, ne chante pas, Saintic, ou je te fous à la mer. »

L'enfant demeura hésitant, plein d'épouvante, tapi parmi les lignes et les cordages.

Le père reprit de même :

« Je te dis, moi, de chanter... C'est à ton père que tu dois obéir, je suppose. Nom de Dieu! si tu ne chantes pas, tu vas avoir affaire à moi, tu entends! »

Le petit les regardait tous les deux avec la même terreur. Parfois un peu d'embrun lui fouettait le visage. Il sentait en lui un grand froid comme si l'âpre vent de la mer lui eût glacé le cœur tout à coup. Puis, habitué sans doute à craindre davantage son père, il reprit la complainte bretonne, mais en tremblant et d'une voix qui s'entendait à peine.

Hyacinthe se tourna vers lui :

« Sale mousse! » hurla-t-il.

En même temps, il l'envoya rouler jusqu'au bas [illegible] d'un coup de sabot dans les côtes. L'enfant cria de douleur, et [illegible] qu'il fût à subir les mauvais traitements du bord sans se plaindre.

Le père sursauta. Il s'était levé, la main crispée sur la lourde barre en chêne du gouvernail. Il l'éleva d'un geste rapide. Il se précipita pour défendre son fils. La barre tournoya comme une massue et s'abattit sur Hyacinthe Le Goff. Celui-ci put en éviter le choc [illegible]. Alors, il empoigna son frère à bras-le-corps. Des injures s'écrasaient entre leurs lèvres, où suintait un mélange d'alcool et de tabac. Puis ils se turent, les muscles et l'esprit tendus dans un même effort.

Pendant ce temps, la misaine ralinguait et la barque, sans gouvernail, tanguait dans les vagues. Eux glissaient alors, roulaient l'un sur l'autre, sans lâcher prise, cognés contre les bancs et contre les bordages. Puis ils se relevaient encore, le visage en sang, plus mauvais à mesure que leurs forces s'épuisaient. Ils cherchaient à se blesser. Leurs yeux fous s'injectaient de sang. Ils auraient voulu se mordre à pleine bouche.

Après quelques minutes de cette lutte sauvage, Hyacinthe réussit à coucher son frère sur le bordage de tribord. Il hurla de joie, le tenant à la gorge. Il voulait saisir son sabot, ferré de gros clous, pour l'en assommer. L'autre, les deux mains crispées dans les cheveux de son adversaire, tenta de se soulever d'un effort désespéré, s'arc-boutant contre le bordage. Ils étaient ainsi penchés à demi hors de la barque, au-dessus de la mer dont les vagues écumaient à leur face [illegible]. Là-bas, les houles déferlaient [illegible] les grandes roches. Des goélands blancs volaient dans la tempête, avec des cris aigus, et le petit mousse pleurait à l'avant, les deux mains sur les yeux, pour ne pas voir ce qui se passait auprès de lui.

A ce moment aussi le vent eut une saute brusque. La misaine changea de panne. Balayé par la rafale, le gui vint frapper les deux hommes en plein corps. Ils gémirent. Le choc les avait jetés à la mer, tandis que la barque désemparée filait au loin, à la crête des vagues, d'un bond fou. Le drame fut rapide. Ils étaient enlacés et las, encore saoulés de haine, au seuil même de la mort. Coup sur coup, deux houles écumèrent sur eux, les assommant et les balayant, et ils disparurent parmi les lames glauques.

La barque vint s'échouer vers le soir sur les rochers de Primel, non loin du gouffre qui découpe la pointe. On y recueillit le petit mousse Saintic, à moitié mort d'épouvante et de froid. Parfois il hurlait lamentablement — un seul cri aigu, strident comme le cri des goélands blancs qui avaient suivi le drame dans le ciel d'automne.

Deux jours plus tard, des pêcheurs ramenèrent du large les cadavres des deux frères Le Goff. On les avait trouvés, enlacés encore, les membres noués et les faces toutes proches l'une de l'autre.

YVES LE FEBVRE.

COLLISION DE BIPLANS MILITAIRES
au champ d'aviation de La Brayelle (près de Douai)
DEUX OFFICIERS SONT TUÉS

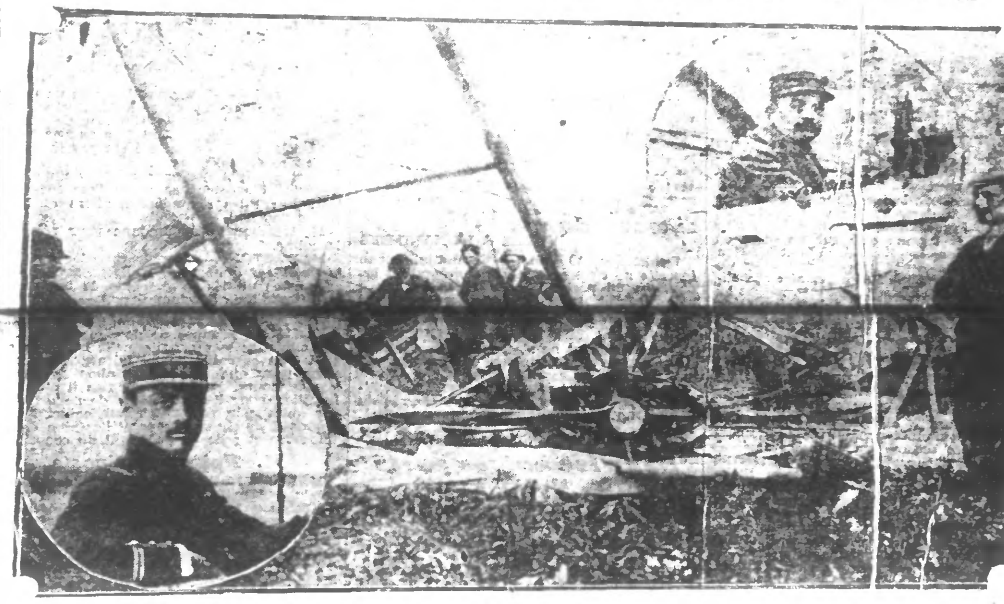

LES DEBRIS DES DEUX AEROPLANES ENCHEVETRES, TOMBES DANS UN CHAMP DE LUZERNE. — A DROITE, LE CAPITAINE DUBOIS, TUE. — A GAUCHE, LE LIEUTENANT PEIGNIAN, TUE.

Un événement malheureux s'est produit hier à l'aérodrome de La Brayelle près de Douai.

Deux officiers aviateurs, parmi les plus habiles et les plus expérimentés, ont trouvé la mort sur leurs biplanes [illegible]. L'accident est inexplicable.

Après les récents accidents qui attristaient le monde de l'aviation, les [illegible] venaient mettre le comble au [illegible] de tous les amis des hardis conquérants de l'air. Mais ce qui accable surtout, c'est le mystère qui entoure ces [illegible] de La Brayelle.

Et l'on se borne [illegible]

[illegible]

Il y a tant de noms déjà sur le martyrologe de l'aviation qu'on s'alarme d'en voir de nouveaux s'y ajouter encore, toujours et encore...

L'inexplicable collision

Ah! l'effroyable matinée que celle vécue hier par les hôtes de l'aérodrome de La Brayelle, aux portes de Douai.

A six heures et demie du matin, les officiers aviateurs inspectaient l'état du ciel, comme de coutume.

« Pourrait-on voler aujourd'hui? »

Rien ne paraissait annoncer un obstacle à de belles randonnées.

Le ciel était voilé par une brume assez légère, mais point si épaisse qu'on ne pût voir devant soi à une distance suffisante pour la direction d'un aéroplane.

Vers sept heures un biplan Farman arrivait d'ailleurs de Mourmelon, amenant le lieutenant Senzac qui avait accompli sans incidents son voyage comme épreuve du brevet d'aviateur militaire.

L'envol des oiseaux de guerre immobiles sur la pelouse de l'aérodrome, dans l'air mort, sans brise, paraissait tout à fait possible, sans danger.

Le capitaine Dubois, pilotant un biplan de la force de 70 chevaux prit son vol et « grimpa » à une hauteur modérée.

D'autres aviateurs prenaient aussi la voie des airs et c'était la manœuvre quasi-quotidienne qui se déroulait.

On ne pouvait songer à rien de tragique.

Peu de temps après l'envol du biplan du capitaine Dubois, le lieutenant Peignian sur biplan de 50 chevaux démarrait à son tour et allait évoluer au-dessus de l'aérodrome.

On suivait curieusement les courbes des appareils dans la brume légère.

Les biplans du capitaine Dubois et du lieutenant Peignian [illegible] environ 2 kilomètres [illegible] de La Brayelle.

Ils [illegible]

[illegible]

Mais tout [illegible] deux appareils.

[illegible] détruits...

[illegible]

Dans d'affreux débris, deux corps sanglants

[illegible]

[illegible]

Le cadavre ensanglanté du lieutenant Peignian était étendu entre les débris des deux [illegible].

Le capitaine Dubois râlait, la poitrine brisée par son volant. On le retira avec bien du mal de son siège où il était comme cloué.

Comme on le ramenait, doucement, vers La Brayelle, il expira, en dépit des soins que lui prodiguait M. le médecin principal Rieux, chef des hôpitaux militaires, accouru promptement.

L'accident avait eu lieu à 7 heures 10. A 7 heures 30, le capitaine Dubois rendait le dernier soupir dans les bras du capitaine Mercier.

On attribue la mort à une commotion cérébrale.

Le lieutenant Peignian avait succombé sur-le-champ à la suite d'une fracture du crâne.

Pauvre veuve !

On transporta les deux cadavres à l'intérieur du pavillon des officiers aviateurs dans l'enceinte du camp d'aviation militaire.

C'est là que M. le général Miquel Dalton vint saluer la dépouille des deux officiers morts.

[illegible] bientôt l'infortunée [illegible] pour embrasser [illegible] n'avait qu'un blessé [illegible] douloureuse. [illegible] Mme Dubois [illegible] son mari [illegible] obligés de [illegible]

[illegible] cette [illegible]

[illegible] d'ambulance [illegible] les deux corps qu'elle [illegible] militaire.

[illegible] d'un capitaine et [illegible] toutes les deux heures [illegible] devant lesquels [illegible] de la garnison et les [illegible]

Une vie sauve

[illegible] un incident qui n'est [illegible].

Le capitaine Dubois devait emmener un passager, un maréchal des logis attaché au centre d'aviation militaire. Ce sous-officier avait déjà pris place dans le biplan, quand le capitaine Dubois le fit descendre.

« Je vais tout d'abord faire un tour seul, lui dit-il, je viendrai vous chercher dans un instant. »

Peu après le capitaine Dubois trouvait l'affreuse fin que l'on sait.

Le capitaine Dubois

Le capitaine Dubois qui est né le 23 avril 1877, était un ancien de l'Ecole de Saumur.

Il fut promu sous-lieutenant en 1899, lieutenant en 1901 et en mars 1911 il était nommé capitaine instructeur au 41e d'artillerie. Il était marié et père de deux jeunes enfants.

Le capitaine Dubois était attaché à l'aérodrome de La Brayelle depuis le mois de décembre 1911.

Il y a quelques mois, il passait avec succès son brevet de pilote de l'Aéro-Club.

On s'accordait à lui prédire un brillant avenir que justifiait sa hardiesse. Il avait accompli récemment à l'Ecole de Villa-Coublay des voyages de reconnaissance parfaitement réussis. Il comptait organiser vers nos frontières du Nord-Est de semblables randonnées.

Le lieutenant Peignian

Le lieutenant Peignian n'était âgé que de 24 ans, et n'était à La Brayelle que depuis un mois. Il était également pilote de l'Aéro-Club.

Il appartenait au 84e régiment d'infanterie.

On vantait sa bonne humeur et son entrain.

Son père colonel d'infanterie dans la Mayenne est attendu incessamment à Douai.